

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
---------------------	-------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE :

SCENE NATIONALE CARRE-COLONNES

BUDGET A : EP
M4 (1)

Compte Administratif

BUDGET : (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé de **2023**

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales Modalités de vote du compte administratif II Présentation générale du compte administratif A1 - Vue d'ensemble - Execution du budget et des restes à réaliser A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes III Vote du compte administratif A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour compte de tiers A8.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées A8.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties A8.3 - Opérations liées aux cessions A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties A10 - Etat des travaux en régie		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.6 - Etat des autres engagements donnés B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 849 553,32	2 832 005,58	-17 547,74
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1054 et 1066)</small>	117 422,19	105 315,96	-12 106,23
+		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00	42 087,67	
	Report en section d'investissement (001)	0,00	39 953,90	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		2 966 975,51	3 019 363,11	52 387,60

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	0,00	0,00	
	Section d'investissement	2047,97	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2047,97	0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	2 849 553,32	2 874 093,25	24 539,93
	Section d'investissement	119 470,16	145 269,86	25 799,70
	TOTAL CUMULE	2 969 023,48	3 019 363,11	50 339,63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		
70	Ventes produits fabriqués, prestations		
73	Produits issus de la fiscalité		
74	Subventions d'exploitation		
75	Autres produits de gestion courante		
013	Atténuations de charges		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 047,97	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (6)		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	2 047,97	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		
23	Immobilisations en cours		
	[...]Opération d'équipement n°		
26	Participat° et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 600 940,00	1 316 145,79	66 908,23		217 885,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 492 475,00	1 329 896,78	30 297,73		132 280,49
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	59 900,00	56 578,68	410,15		2 911,17
Total des dépenses de gestion courante		3 153 315,00	2 702 621,25	97 616,11		353 077,64
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 153 315,00	2 702 621,25	97 616,11		353 077,64
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	70 000,00	49 315,96			20 684,04
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		70 000,00	49 315,96			20 684,04
TOTAL		3 223 315,00	2 751 937,21	97 616,11		373 761,68
Pour Information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		10 771,10	-278,10		-10 493,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	498 462,00	369 219,01	681,69		128 561,30
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	2 542 765,33	2 419 120,33	-70 981,11		194 626,11
75	Autres produits de gestion courante		8 221,10			-8 221,10
Total des recettes de gestion courante		3 041 227,33	2 807 331,54	-70 577,52		304 473,31
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	40 000,00	24 632,17			15 367,83
78	Reprises sur provisions et dépréciations(2)	30 000,00	21 483,50			8 516,50
79	Transfert de charges					
Total des recettes réelles d'exploitation		3 111 227,33	2 853 447,21	-70 577,52		328 357,64
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	70 000,00	49 135,89			20 864,11
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp (uniquement en M44).(4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		70 000,00	49 135,89			20 864,11
TOTAL		3 181 227,33	2 902 583,10	-70 577,52		349 221,75
Pour Information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		42 087,67				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	2 500,00		7 500,00
21	Immobilisations corporelles	85 953,90	65 786,30	2 047,97	18 119,63
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des dépenses d'équipement		95 953,90	68 286,30	2 047,97	25 619,63
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					
45...	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
Total des dépenses réelles d'investissement		95 953,90	68 286,30	2 047,97	25 619,63
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>	70 000,00	49 135,89		20 864,11
041	<i>Opérations patrimoniales (2)</i>				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		70 000,00	49 135,89		20 864,11
TOTAL		165 953,90	117 422,19	2 047,97	46 483,74

Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	56 000,00	56 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		56 000,00	56 000,00		
10	Dot., fonds divers et réserves				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (4)				
Total des recettes réelles d'investissement		56 000,00	56 000,00		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (2)</i>				
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)</i>	70 000,00	49 315,96		20 684,04
041	<i>Opérations patrimoniales (2)</i>				
Total des recettes d'ordre d'investissement		70 000,00	49 315,96		20 684,04
TOTAL		126 000,00	105 315,96		20 684,04

Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	39 953,90			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 383 054,02		1 383 054,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 360 194,51		1 360 194,51
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	56 988,83		56 988,83
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		49 315,96	49 315,96
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		2 800 237,36	49 315,96	2 849 553,32

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 849 553,32
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		49 135,89	49 135,89
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 500,00		2 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	67 834,27		67 834,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		70 334,27	49 135,89	119 470,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	119 470,16
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	10 493,00		10 493,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	369 900,70		369 900,70
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	2 348 139,22		2 348 139,22
75	Autres produits de gestion courante	8 221,10		8 221,10
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	24 632,17	49 135,89	73 768,06
78	Reprises sur amortissements et provisions	21 483,50		21 483,50
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		2 782 869,69	49 135,89	2 832 005,58

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE N-1	42 087,67
+	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 874 093,25

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	56 000,00		56 000,00
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		49 315,96	49 315,96
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		56 000,00	49 315,96	105 315,96

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	39 953,90
+	
AFFECTATION AUX COMPTES 106	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	145 269,86

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap	Libellé (1)	Crédits ouverts			Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
		(BP-DIM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées		
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 600 340,00	1 316 145,79	65 202,23		217 692,98
004	ACHATS D'ETUDES ET PREST SERVICES	1 037 525,25	844 249,00	60 034,50		132 624,73
0061	FLUIDES	1 000,00	755,02			244,68
0063	FOURNITURES ENTRE ET PET EOP	13 727,34	2 651,59			10 775,76
0064	FOURNITURES ADM	4 700,00	7 849,21			1 750,79
0069	GARIBURANT	3 600,54	1 324,15	3 408,11		926,72
0068	AUTRES FOURNITURES	22 712,78	22 900,77	250,24		-438,23
007	ACHATS DE MARCHANDISES	10 955,15	8 122,78			2 842,39
011	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	49 028,68	51 538,36	1 200,00		-3 707,68
0132	LOCATIONS IMMOBILIERES	4 300,00				4 300,00
0135	LOCATIONS MOBILIERES	64 228,52	60 636,35			3 592,17
0137	REDEVANCES DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES	8 000,00	8 000,00			
0151	TRAV ENTRET MAT ROLLANT	1 300,00	10 530,66			-9 230,66
0156	TRAV ENTRET MAT TECHNIQUE	1 700,00	1 509,61			190,39
0156	MAINTENANCE	56 646,47	23 562,63	20,60		32 993,94
0161	PRIMES ASSURANCE MULTIRISQUES	12 432,38	11 742,30			690,08
018	DIVERS	3 800,00	16 468,93			-12 668,93
0226	INDICEM COMPATIBLE ET REGISSEUR					
0226	HONORAIRES	6 500,00	4 352,00			2 148,00
0228	DIVERS FRAIS ARTISTIQUES ANNEXES					
0231	ANNONCES & INSERTIONS	9 700,00	6 488,15			3 211,85
0237	PUBLICATIONS EN CO-EDITION	27 175,00	33 198,51			-6 023,51
0238	DIVERS					
0241	TRANSPORT SUR ACHATS	600,06				600,06
0248	TRANSPORTS DIVERS					
0251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	23 238,48	15 448,42			7 790,06
0256	MISSIONS VOYAGES ET DEPLACEMENTS	22 071,45	24 242,44			-2 170,99
0257	RECEPTIONS	4 383,67	1 514,55			2 869,12
0261	AFFRANCH ET ROUTAGE	2 950,00	10 362,68			-7 412,68
0262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	25 000,00	18 740,10			6 259,90
027	SERVICES BANCAIRES	1 000,00	728,41			271,59
0281	CONCOURS DIVERS	12 611,68	39 745,42	1 384,79		-28 518,20
0287	AUTRES PREST EXT DIVERSES A LA COLLECTIVITE DE	161 059,46	99 777,93			64 281,53
0288	AUTRES PREST EXT DIVERSES	1 010,00	307,37	10,00		692,63
0354	PROFIT EMPLOYEUR & TRIMERE					
0358	AUTRES DROITS	550,00				550,00
037	AUTRES IMPOTS (AUTRES ORGAN)	4 925,59				4 925,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 492 475,00	1 329 896,78	30 297,23		132 280,99
0211	PERSONNEL INTERIMAIRE					
0215	PERSONNEL EXTERIEUR	71 101,00	55 744,00			15 357,00
0311	TAXES SUR SALAIRES					
0312	TAXE D'APPRENTISSAGE	695,29	571,00			324,29
0331	VERSEMENT TRANSPORT					
0333	PART EMPLOYEUR A LA FORMATION CONTINUE	14 025,75	16 148,92	13 829,79		-15 952,96
0334	PART EMPLOYEUR A L'EFFORT DE CONSTRUCTION					
0338	AUTRES IMPOTS TAXES	8 264,25	8 692,25	3 354,00		-3 772,00
0411	TRAITEMENT PRINCIPAL	1 006 017,24	855 728,65	122,10		119 166,49
0412	CONGES PAYES	30 000,00	1 461,12	10 674,78		19 325,10
0413	PRIMES GRATIFICATIONS	10 575,34	8 642,33			1 933,01
0414	INDICEM AVANTAGES DIVERS	4 500,00				4 500,00
0451	COTISATIONS URSSAF	162 779,05	169 704,94			-6 925,79
0452	COTISATIONS AUX MUTUELLES	9 450,00	11 630,06			-2 180,06
0453	COTISATIONS CASSIE RETRAITE ET PC	68 205,08	66 676,65	539,76		19 046,67
0454	COTISATIONS AUX ASSEDIÉS	34 144,50	37 209,90	1 590,00		-4 575,40
0458	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	18 205,87	20 584,46			-2 358,59
0472	VERSEMENTS AUX CE	4 480,00	4 697,80			-497,80
0474	VERSEMENTS AUX CA	6 833,23	7 948,51			-1 115,28
0475	MEDICINE DU TRAVAIL PHARMACIE	2 758,40	2 142,29	387,30		228,81
014	Atténuations de produits (4)					
65	Autres charges de gestion courante	55 800,00	56 578,08	410,15		2 811,17
6512	REDEVANCES POUR BREVET	47 640,10	44 476,78	410,15		2 753,17
6518	REDEVANCES POUR BREVET					
6541	CREANCES ADISES EN NON VALEURS	5 800,00	5 642,00			158,00
658	DIVERSES CHARGES GESTION COURANTE	6 459,90	6 459,90			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		3 153 315,00	2 702 621,25	97 616,11		353 077,64
66	Charges financières (b) (5)					
67	Charges exceptionnelles (c)					
6712	AMendes fiscales et penales					
6713	DOUES ET LEDES					
673	TITRES ANNULÉS(SUR EXERCICES ANTERIEURS)					
6743	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT					
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	Dotations aux provisions (d) (6)					
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPREC DE L'ACT					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)					
6951	IMPOTS SUR LES BENEFICES					
022	Dépenses imprévues (f)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		3 153 315,00	2 702 621,25	97 616,11		353 077,64
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)(9)	70 000,00	49 315,96			20 684,04
075	VALEURS COUP DES ELEM D'ACT					
0811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 000,00	49 315,96			20 684,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		70 000,00	49 315,96			20 684,04
043	Opérations d'ordre à l'encontre de la section d'exploitation (10)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		70 000,00	49 315,96			20 684,04
TOTAL D'EXPLOITATION (DE L'EXERCICE) (=total des opérations réelles et d'ordre)		3 223 315,00	2 751 937,21	97 616,11		373 761,68

0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPÉ

Détail du calcul des ICNE au compte 65112 (5)	
- Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la repse
- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41
- (4) Le compte 735 est uniquement ouvert en M. 40 et en M. 44
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1 le montant de l'article 65112 sera négatif
- (6) Si la règle applique le régime de provisions semi-budgétaires ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises de créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
- (7) Ce chapitre n'est pas en M. 40
- (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1 le montant de l'article 68113 sera négatif
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre DE 042 = RI 040
- (10) Le compte 6315 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires
- (11) Chapitre ordinaire à retracer les opérations postérieures telles que les opérations de stocks ou tiers à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges (2)		10 771,10	-278,10		-10 493,00
629	CHARGES EXTERNES DIVERSES					
64191	crédit impôt compétitivité emploi					
64198	REMB SUR REMUNERATION DU PERSONNEL - AUTRE		10 771,10	-278,10		-10 493,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	498 462,00	369 219,01	681,69		128 561,30
706	PRESTATIONS DE SERVICES	348 000,00	325 405,24	681,69		21 913,07
707	VENTE DE MARCHANDISES	113 500,00	13 463,70			100 036,30
7083	LOCATIONS DIVERSES					
7086	BONIS SUR REPRISES D'EMBALLAGES CONSIGNES					
70878	REMBOURSEMENT FRAIS PAR D'AUTRES	6 962,00	29 474,07			-22 512,07
7088	AUTRES PROD.D'ACTIV.ANNEXES	30 000,00	876,00			29 124,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation	2 542 765,33	2 419 120,33	-70 981,11		194 626,11
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	2 542 765,33	2 419 120,33	-70 981,11		194 626,11
75	Autres produits de gestion courante		8 221,10			-8 221,10
751	REDEVANCES POUR BREVETS					
757	PARTENARIAT					
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		8 221,10			-8 221,10
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = 013+70+73+74+75		3 041 227,33	2 807 331,54	-70 577,52		304 473,31
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	40 000,00	24 632,17			15 367,83
7717	DEGREVEMENT D'IMPOTS AUTRES QU'IMPOTS SUR L					
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIO		20 109,54			-20 109,54
773	MDTS ANNULES SUR EXERCICES ANT.		250,00			-250,00
7748	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES					
775	CESSION DES ELEMENTS DE L'ACTIF					
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	4 272,63			35 727,37
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (4)	30 000,00	21 483,50			8 516,50
7815	REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 000,00	21 483,50			8 516,50
79	TRANSFERT DE CHARGES					
791	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 111 227,33	2 853 447,21	-70 577,52		328 357,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	70 000,00	49 135,89			20 864,11
722	PRODUCTION IMMOBILISEE					
777	QUOTE PART SUB INV VIREE RESULTAT	70 000,00	49 135,89			20 864,11
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 000,00	49 135,89			20 864,11
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		3 181 227,33	2 902 583,10	-70 577,52		349 221,75

Pour information	
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	42 087,67

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	2 500,00		7 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	2 500,00		7 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	85 953,90	65 786,30	2 047,97	18 119,63
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUE	79 953,90	41 211,17		38 742,73
2154	MATERIEL INDUSTRIEL				
2181	INST.GENER.AGENC.AMENAG.DIV.				
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.		17 122,75	477,00	-17 599,75
2184	MOBILIER	6 000,00	7 452,38	1 570,97	-3 023,35
2188	AUTRES				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opération)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
	Total des dépenses d'équipement	95 953,90	68 286,30	2 047,97	25 619,63
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	95 953,90	68 286,30	2 047,97	25 619,63
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	70 000,00	49 135,89		20 864,11
13914	REPRISE SUR SUBV.D'INVESTISSEMENT COMMUNES	70 000,00	49 135,89		20 864,11
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUE				
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (6)</i>				

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
	<i>Charges transférées</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		70 000,00	49 135,89		20 864,11

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	165 953,90	117 422,19	2 047,97	46 483,74
---	-------------------	-------------------	-----------------	------------------

Pour Information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
- (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- 5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- 6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- 7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES					III
					B2
Chap/rt (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	56 000,00	56 000,00		
1314	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT COMMUNES	56 000,00	56 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		56 000,00	56 000,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves				
1064	RESERVES REGLEMENTEES				
1068	RESERVES FACULTATIVES				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissements des immobilisations				
Total des recettes financières					
Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (3)					
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		56 000,00	56 000,00		
021	Virement de la section d'exploitation				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4) (5)	70 000,00	49 315,96		20 684,04
2051	Concessions et droits assimilés				
2153	INSTALLATIONS SPECIFIQUES TECHNIQUE				
2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMA.				
2188	AUTRES				
2805	AMORTISSEMENTS INCORPORELS	70 000,00	1 381,89		68 618,11
28153	installations à caractère spécifique		17 405,94		-17 405,94
28154	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIEL				
28181	DEPREC.INSTAL.GENER.AG.AMEN		1 751,60		-1 751,60
28182	DEPREC.MATERIEL DE TRANSPORT		1 475,60		-1 475,60
28183	AMORT.MATERIEL BUREAU.INFORMATIQUE		21 448,85		-21 448,85
28184	AMORTISSEMENTS MOBILIER		5 852,08		-5 852,08
28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS				
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		70 000,00	49 315,96		20 684,04
041	Opérations patrimoniales (6)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 000,00	49 315,96		20 684,04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		126 000,00	105 315,96		20 684,04
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1		39953,9			

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° :(1)
LIBELLE :

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Cumul des réalisations (3)
RECETTES					
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	0	

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser une ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages	Montant des remboursements		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avance de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billet de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT)

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de l'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (4)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits					0									
1641 Emprunts en euros (total)					0									
1643 Emprunts en devises (total)					0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)					0									
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)					0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)					0									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)					0									
1681 Autres emprunts (total)					0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0									
1687 Autres dettes					0									
Total général					0									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
A1.2	

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après la couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0		0					0	0	0	0
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits		0		0					0	0	0	0
1641 Emprunts en euros (total)		0		0					0	0	0	0
1643 Emprunts en devises (total)		0		0					0	0	0	0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie (total)		0		0					0	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)		0		0					0	0	0	0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (total)		0		0					0	0	0	0
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0		0					0	0	0	0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0		0					0	0	0	0
168 Autres emprunts et dettes assimilés (total)		0		0					0	0	0	0
1681 Autres emprunts (total)		0		0					0	0	0	0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0		0					0	0	0	0
1687 Autres dettes		0		0					0	0	0	0
Total général		0		0					0	0	0	0

(9)S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compiler le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N	Type d'indices(4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû.
Echange de taux, taux variable simple plafonnée (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0	0						0			0	0	0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0	0						0			0	0	0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0	0						0			0	0	0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0	0						0			0	0	0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0	0						0			0	0	0
TOTAL GENERAL		0	0						0			0	0	0

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
TYOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zones euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	produits						
	% de l'encours						
	euros						
(F) Autres types de structures	produits						
	% de l'encours						
	euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour d'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0					0				0	0	0
Taux variable simple (total)		0					0				0	0	0
Taux complexe (total) (2)		0					0				0	0	0
Total		0					0				0	0	0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)		0					0		
Taux variable simple (total)		0					0		
Taux complexe (total) (2)		0					0		
Total		0					0		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de la dette (3)					0	0						0	0	0	0	
...																
...																
...																
Total des recettes au c/166 Refinancement de la dette (4)					0	0						0	0	0		
...																
...																
...																

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/ 166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres à préciser. in fine
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en année		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/N	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)							
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié										
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.														
Total																		0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour : X pour autres. In fine

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à finaliser la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	26/01/2011
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	600

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
LINEAIRE	POMPES, APPAREILS ELECTROMECHANQUES, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	12	DELIBERATION DU 26/01/2011
LINEAIRE	INSTALLATIONS DE VENTILATION	12	
LINEAIRE	ORGANES DE REGULATION (ELECTRONIQUES, CAPTEURS, etc)	5	
LINEAIRE	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS, INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	15	
LINEAIRE	MOBILIER DE BUREAU	10	
LINEAIRE	APPAREILS DE LABORATOIRES, MATERIEL DE BUREAU (sauf informatique), OUTILLAGE	5	
LINEAIRE	MATERIEL INFORMATIQUE	3	
LINEAIRE	ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS, VEHICULES	8	
LINEAIRE	PLANCHER DE SCENE	10	DELIBERATION DU 11/12/2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0		0	0	0	0
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)	0		0	0	0	0
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)	0		0	0	0	0
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0		0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0		0	0	0	0

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B			
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv invest transférées au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	Total
Dépenses à couvrir par des ressources propres				0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice(Hors RAR) (BP+BS+DM)	Réalizations (hors RAR)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b			
Ressources propres externes (a)			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds globalisés		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciation des stocks et en cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation (k)		

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice (N-1)	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent (N-1)	Annulation de l'exercice précédent R106 (4)	Total IV
Total des ressources disponibles			39953,9		

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV - II (3)
	0

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
DEPENSES (a)						
[...] (2)						
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (3)						
Dépenses nettes (a - c)	0		0	0		0
RECETTES (b)						
Financement par le tiers (4)						
Financement par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Recettes nettes (b - d)	0		0	0		0

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes

(4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Art. (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art. (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	
Recettes réelles d'exploitation	
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	%

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0	0											0	0
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					0	0											0	0
Total général					0	0											0	0

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II #DIV/0!

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1-3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0	0	0
8018 Autres engagements donnés					0	0	0
Au profit d'organismes publics					0	0	0
Au profit d'organismes privés					0	0	0
TOTAL					0	0	0

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0	0	0
8028 Autres engagements reçus					0	0	0
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0	0	0
Engagements reçus des entreprises					0	0	0
TOTAL					0	0	0

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Indement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle) :

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité) .)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de maine des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie si il s'agit d'un budget annexe au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session A Blanquefort, le 28/06/2024 sous la présidence de Mme Véronique FERREIRA Date de convocation le 06/06/2024	Nombre de membres en exercice 24 Nombre de membres présents 11 / Pouvoirs Nombre de suffrages exprimés 15 VOTES : Pour 15 Contre Abstentions
--	--

Les membres du conseil d'administration

Représentants de la Commune de Saint-Médard et de Blanquefort	La Présidente Véronique FERREIRA 	Le Vice-Président Stéphane DELPEYRAT 	Pascale BRU
	Bernard CASES	Pascal TARTARY	Cécile MARENZONI
	Patrice CLAVERIE	Jacques MANGON	Lysiane BERNIER
Représentants de la Commune de Blanquefort	Jean-Claude MARSAULT 	Valérie CARPENTIER 	Dominique SAITTA
	Lucie GATINEAU	Nelly LOUEY	
Collège des personnalités qualifiées	La Directrice Régionale Des Affaires Culturelles Maylis DESCAZEUX-ROQUES 	La représentante de la Région Nouvelle-Aquitaine Virginie LENOIR (titulaire) 	
	Pers. issue du milieu culturel François POUTHIER 	Pers. issue du milieu culturel Christian LAUBA	Pers. issue du monde associatif Jacques LAFOUGERE
	Pers. issue du monde associatif Carole BIBES	Représentant des usagers Pierre SIRIO 	Représentant des usagers Dominique GOLDHABER
Collège des personnels	Représentant des personnels Noric LARUELLE 	Représentant des personnels Juliette DASSIEU 	

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A **Blanquefort**, le **28/06/2024**

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général.....

(2) L'assemblée délibérante étant :

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

**C4 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC
ET DES BUDGETS ANNEXES**

I – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

II – BUDGETS ANNEXES (reproduire le cas échéant)

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

III – PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES				
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser